

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 17

pouvoirs : 10

OBJET :

**CONVENTION
OPAH-RU –
ATTRIBUTION
D'AIDES DIRECTES
AUX PARTICULIERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2025-50

L'an deux mil vingt-cinq,
le : **Lundi 15 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2025.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Mireille NOGUET, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Michel CAILLOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Madame Fleur GOSSELIN a été nommée Secrétaire de Séance.

Lors de la séance du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le territoire de la Ville de L'Aigle du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2026.

Cette convention est signée avec l'Etat, l'ANAH, le Département de l'Orne et la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle.

L'objectif de l'OPAH-RU est de favoriser la requalification du parc privé afin de le rendre plus attractif, de l'adapter à la demande et de remettre sur le marché le parc de logements vacants.

Ce dispositif permet notamment d'accompagner sur les plans financiers, administratifs, juridiques et techniques les propriétaires, bailleurs ou occupants, s'engageant dans des travaux de réhabilitation de leurs biens.

La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et la Ville de L'Aigle se sont en particulier engagées sur le versement d'aides directes aux particuliers.

Le dispositif concernant la Ville de L'Aigle correspond à une réservation maximale de crédits de 291 250,00 € pour la durée de la convention, soit en moyenne 58 250,00 € par an. Les crédits correspondants ont été inscrits au compte 20422 au budget primitif 2025, dans le cadre de l'autorisation de programme ouverte pour cette opération.

Les dossiers sont instruits par SOLIHA Territoires en Normandie, l'opérateur retenu par la Communauté de Communes pour assurer l'information, l'animation et le suivi de cette opération, puis transmis à l'ANAH qui donne un accord de principe sur le financement de l'action envisagée.

Par délibération n° 2022-71, en date du 05 décembre 2022, le Conseil Municipal a entériné de nouvelles conditions d'éligibilité et de versement des subventions municipales.

La délibération cadre du dispositif votée en décembre 2020 ne permet pas de retracer les versements individualisés aux bénéficiaires. Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur chacun des dossiers d'aides accordées.

Le dossier suivant a obtenu un accord de principe de SOLIHA :

Référence du dossier SOLIHA	Commune	Adresse	Nature de l'aide	Date de réception en mairie	Montant subvention mairie
2422/2023	L'Aigle	55 Rue Saint Barthélemy	Ravalement de façade	22 octobre 2025	530 €
TOTAL					530 €

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

***➤ AUTORISE le versement des subventions visées ci-dessus,
sur présentation des justificatifs exigés et visés par
l'animateur de l'OPAH-RU.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE